

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 06 novembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 13 novembre 2023

ATTRACTIVITÉ - CRÉATION D'UN PÔLE TERRITORIAL DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE « LES ATELIERS DU ROND-POINT » - VENTE SITE RUES HENRI SELLER ET DENIS PAPIN À NIORT AU PROFIT DE LA SAS IMMOBILIERE DES ATELIERS (MODIFICATIF DE LA DÉLIBÉRATION DU 27 MARS 2023)

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Christelle CHASSAGNE à Thibault HEBRARD, Alain CHAUFFIER à Romain DUPEYROU, Gérard LABORDERIE à Sonia LUSSIEZ, Lucien-Jean LAHOUSSE à Gérard LEFEVRE, Bastien MARCHIVE à Florence VILLES, Franck PORTZ à Jacques BILLY, Florent SIMMONET à Elmano MARTINS, Méline TACHE à Jeanine BARBOTIN, Yvonne VACKER à Lydia ZANATTA.

Titulaires absents :

Patricia DOUEZ, Gérard EPOULET, Guillaume JUIN, Sophia MARC, Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

ATTRACTIVITÉ - CRÉATION D'UN PÔLE TERRITORIAL DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE « LES ATELIERS DU ROND-POINT » - VENTE SITE RUES HENRI SELLER ET DENIS PAPIN À NIORT AU PROFIT DE LA SAS IMMOBILIERE DES ATELIERS (MODIFICATIF DE LA DÉLIBÉRATION DU 27 MARS 2023)

Madame **Lucy MOREAU**, Déléguée du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération n°C31-03-2023 du 27 mars 2023 par laquelle le Conseil d'Agglomération a décidé de céder à la Société SAS IMMOBILIERE DES ATELIERS, société membre du groupement d'insertion niortais EVHA, un ensemble immobilier situé au 11-13 rue Henri Sellier et 2 rue Denis Papin à Niort sur les parcelles cadastrées section DO numéros 12, 31 et 32 sur une superficie cadastrale approximative de 19 098 m², à la condition que la transaction soit formalisée dans les six mois par la signature d'une promesse de vente,

Considérant que la signature de la promesse de vente n'a pu intervenir dans les délais impartis,

Considérant que la signature de l'acte authentique doit intervenir sur 2024, pour une ouverture au plus tard sur 2026,

Considérant que le groupement EVHA finalise le bouclage du plan de financement du projet suite à l'obtention de son permis de construire, avec l'autorisation de la collectivité,

Considérant le renouvellement du soutien de la Communauté d'Agglomération du Niortais au projet ambitieux de réhabilitation du site immobilier, à proximité immédiate du Quartier Prioritaire de la Ville du Clou-Bouchet,

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Confirme la cession à la Société SAS IMMOBILIERE DES ATELIERS, représentée par Robert BOUJU, Président du groupe EVHA, actionnaire unique de la SAS, d'un ensemble immobilier situé au 11-13 rue Henri Sellier et 2 rue Denis Papin à Niort sur les parcelles cadastrées section DO numéros 12, 31 et 32 sur une superficie cadastrale approximative de 19 098 m² selon les modalités de cession initiales, aux mêmes charges et conditions qu'à l'origine ;
- Conditionne cette vente à la signature d'un acte authentique de vente devant notaire, qui devra impérativement intervenir avant le 31 décembre 2024 ;
- Rappelle que l'acquéreur devra respecter les dispositions de la charge foncière de destination selon les modalités précisées ci-dessus ainsi que celles résultant de l'acte authentique ;

- Autorise le Président, ou la Déléguée du Président, à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Lucy MOREAU

Secrétaire de séance

Déléguée du Président